



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 Septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 25 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BERTOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

Membres absents : Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

79/2019 Décision Modificative N°7 au budget principal de la commune

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal que pour le bon déroulement des dépenses d'investissement de la Commune, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Celle -ci ce détaille ainsi :

- Investissement
 - + 2500 € article 2183
 - + 2500 € article 2184
 - 5000 € article 2313

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la décision modificative n°7 du budget principal de la commune.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire
Francis BOUTES




Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 034-213401094-20190925-792019-DE

Berger
Levrault

Code INSEE

GABIAN - MAIRIE DE GABIAN

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 7

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Contre

Pour

Date de convocation :

16/09/2019

L'an deux mille dix neuf, le 25 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M BOUTES Francis, Maire.

Objet : décision modificative n°7

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2183 : Matériel de bureau et info.		2 500,00 €
D 2184 : Mobilier		2 500,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 000,00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	5 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 000,00 €	

Certifié exécutoire par M BOUTES Francis, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/09/2019 et de la publication le 30/09/2019.

A gabian, le 25/09/2019.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire


